

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 AVRIL 2026**

Séance ordinaire du 7 avril 2026

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le mardi 7 avril 2026 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Véronique Dupuis et Karine Trudeau et Messieurs les conseillers Michel Lemaire, Clément Brisson, Maxime Lasnier et Mario Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario van Rossum, maire.

Madame Catherine Emond, greffière-trésorière adjointe, assiste également à cette séance.

2026-04-1360 **Ordre du jour**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Madame la conseillère Karine Trudeau propose :

- D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

en y ajoutant le point 18.1 Projet Sainte-Brigide sur le Parc – Lettre d'intention pour l'adoption d'un règlement sur la gestion quantitative des eaux pluviales sur 4 lots du projet;

et le point 18.2 Offre de services de Gestim : élaboration d'un règlement sur la gestion quantitative des eaux pluviales sur 4 lots du projet de Sainte-Brigide sur le Parc au point « Affaires diverses »;

- Le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-04-1361 **Procès-verbaux : mars 2026**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars et de la séance extraordinaire du 9 mars 2026;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- D'approuver les procès-verbaux de mars, tel que rédigés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-04-1362 **Comptes**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 7 avril 2026;

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

- D'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 259 983.56 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 AVRIL 2026**

Période de questions portant sur les comptes

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

Avis de motion **Règlement numéro 2026-487 Code d'éthique et de déontologie des élus**

Monsieur le conseiller Clément Brisson donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 2026-487 relatif au traitement des élus.

Le projet de règlement 2026-487 est déposé et présenté.

Avis de motion **Règlement numéro 2026-488 intitulé règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments**

Monsieur le conseiller Michel Lemaire donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 2026-488 intitulé règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Le projet de règlement sera adopté séance tenante.

2026-04-1363 **Adoption : projet de règlement numéro 2026-488 intitulé règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments**

Considérant que le projet de Loi 69 exige la mise en place d'un « Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments » pour toutes les municipalités ;

Considérant que le présent règlement vise à octroyer aux fonctionnaires désignés des pouvoirs d'intervention lorsqu'un bâtiment est mal entretenu ou laissé à l'abandon ;

Considérant l'importance de maintenir les immeubles patrimoniaux en bon état ;

Considérant les pouvoirs conférés aux municipalités en matière d'insalubrité par les articles 55 à 58 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) ;

Considérant les pouvoirs conférés aux municipalités en matière d'occupation et d'entretien des bâtiments par les articles 145.41 à 145.41.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ;

Considérant que ce présent règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

Considérant qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné lors de la séance du conseil du 7 avril 2026 ;

ATTENDU QUE, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées ;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- D'adopter le projet de règlement numéro 2026-488 intitulé règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

- 4443 -

Maire: _____
Greffière-trés.: _____

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 AVRIL 2026**

2026-04-1364 Adoption : Règlement 2026-486 relatif au traitement des élus municipaux

Considérant que les membres du conseil désirent remplacer le règlement relatif au traitement des élus présentement en vigueur;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 2 mars 2026 en conformité avec l'article 8 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

Considérant qu'un avis public a été publié le 4 mars 2026 afin de présenter un résumé du projet de règlement et présentant les comparatifs des rémunérations passées et projetées ainsi que la date de la séance au cours de laquelle le règlement serait adopté en conformité avec l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

Considérant que le règlement prendra effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2026 en conformité avec l'article 1 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

Considérant que le règlement entrera en vigueur, conformément à la loi, le jour de sa publication;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- D'adopter le règlement 2026-486 relatif au traitement des élus municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Liste de la correspondance

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 1^{er} avril 2026.

2026-04-1365 Demande d'appui : Services essentiels Postes Canada

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont reconnues comme des gouvernements de proximité en vertu de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (LQ 2017, c 13) ;

CONSIDÉRANT QUE ce statut entraîne l'assujettissement des municipalités à de nombreuses lois leur imposant diverses obligations légales nécessaires à l'exercice de leurs fonctions au maintien des services à la collectivité ;

CONSIDÉRANT QUE parmi ces obligations, les municipalités doivent expédier certains documents officiels dont notamment :

- L'avis d'évaluation et le compte de taxes avant le 1er mars de chaque année (article 81 de la Loi sur la fiscalité municipale, RLRQ, c. F-2.1) ;
- Le compte des droits de mutations immobilières, exigibles à compter du trente et unième jour suivant son envoi (article 11 de la Loi concernant les droits de mutation immobilière, RLRQ, c. D-15.1) ;
- Les avis d'inscription sur la liste électorale, au plus tard le cinquième jour précédant le dernier jour prévu pour la présentation des demandes d'inscription, de radiation ou de correction, ainsi que, le cas échéant, les cartes de rappel d'inscription (article 126 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, RLRQ, c. E-2.2) ;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 AVRIL 2026**

- Les documents devant faire l'objet d'une publication dans un journal diffusé sur le territoire, tels que la liste et l'avis des immeubles en vente pour non-paiement de taxes, les avis publics d'appel d'offres, les avis de tenue d'assemblées publiques, les avis d'entrée en vigueur de certains règlements, ou les avis relatifs à la division du territoire en districts électoraux ;
- Les documents devant être transmis par poste recommandée, notamment les résolutions de délégation de compétences, les avis aux propriétaires concernant la date et le lieu de la vente pour taxes, ainsi que certains avis relatifs au rôle d'évaluation foncière ;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada joue un rôle crucial dans la capacité des municipalités à respecter ces obligations légales ;

CONSIDÉRANT QUE les conflits de travail qui se cumulent et se succèdent chez Postes Canada affectent gravement la capacité des municipalités à remplir leurs obligations légales et opérationnelles, au détriment des citoyennes et citoyens ;

En conséquence, Madame la conseillère Karine Trudeau propose ;

- DE demander formellement au gouvernement du Canada de reconnaître l'ensemble des services de Postes Canada comme des services essentiels nécessitant le maintien des activités pendant un conflit de travail ;
- DE transmettre copie de la présente résolution aux instances suivantes : le Premier ministre du Canada, monsieur Mark Carney, la députée fédérale de la circonscription de Beauharnois-Salaberry-Soulanges-Huntingdon, madame Claude DeBellefeuille, la députée fédérale de la circonscription de Saint-Jean, madame Christine Normandin, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, madame Geneviève Guilbault, l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et aux Municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-04-1366

Demande d'appui : FQM pour abroger l'article 245.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

Considérant que le gouvernement du Québec a confié aux municipalités régionales de comté le mandat de réaliser des plans de protection des milieux humides et hydriques et aux municipalités, par concordance, l'obligation de les appliquer;

Considérant que les plans de protection des milieux humides et hydriques doivent être approuvés par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour entrer en vigueur;

Considérant que l'Assemblée nationale a accordé en 2023 une immunité aux municipalités locales et régionales lors de l'application de leur plan de protection des milieux humides et hydriques en modifiant l'article 245 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que lors de l'étude article par article du projet de loi modifiant l'article 245, un nouvel article a été introduit dans la loi (245.1), sans réflexion

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 AVRIL 2026**

ni étude d'impacts préalable, obligeant toute municipalité, toute municipalité régionale de comté et toute communauté métropolitaine à transmettre un avis à chaque propriétaire d'un immeuble (terrain) concerné par un acte qui vise la protection de milieux humides et hydriques;

Considérant que le contenu du nouvel article 245.1 oblige toute municipalité, municipalité régionale de comté et communauté métropolitaine qui désire se prévaloir de l'immunité prévue à l'article 245, de faire la preuve de l'envoi d'un avis à tous les propriétaires concernés;

Considérant que cette procédure exclusive aux milieux humides et hydriques fera en sorte que tous les propriétaires concernés recevront au minimum deux avis sur le même sujet et que ceux qui se retrouvent sur un territoire couvert par une communauté métropolitaine en recevront trois;

Considérant que l'obligation de transmettre individuellement des avis à l'ensemble des propriétaires concernés entraîne un fardeau administratif majeur et des coûts importants pour les municipalités, les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines, notamment en raison des frais d'impression et de distribution, ces coûts étant accentués dans le contexte actuel d'instabilité et de perturbations des services de Postes Canada;

Considérant que la multiplication des avis portant sur un même objet de protection des milieux humides et hydriques est susceptible de nuire à la compréhension des citoyens, de créer de la confusion quant à la portée réelle des mesures adoptées et d'engendrer de l'insatisfaction à l'égard de l'action municipale;

Considérant le caractère exclusif de la procédure découlant de l'article 245.1 et le fait que les obligations inscrites dans la Loi pour les municipalités et les MRC concernant l'information des citoyens pour ce genre de mesure auraient permis de rejoindre efficacement les propriétaires concernés;

Considérant que le ministère de l'Environnement refuse de s'imposer les mêmes obligations pour informer les propriétaires concernés par la nouvelle cartographie des zones inondables, plus nombreux que ceux concernés par les milieux humides et hydriques, en raison des coûts prohibitifs;

Considérant que l'abrogation de l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* constituerait un réel allègement administratif pour les municipalités et les MRC;

Considérant que le 27 novembre 2025, le chantier en allègement de la charge administrative, formé en vertu de la *Déclaration de réciprocité* signée le 13 décembre 2023 et regroupant le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec, la Ville de Montréal et la Ville de Québec, associant également l'Association des directeurs municipaux du Québec, l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec et la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, a convenu de recommander d'inclure l'abrogation de l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* comme mesure prioritaire dans un projet de loi;

Considérant que la ministre des Affaires municipales, Mme Geneviève Guilbault, a déposé le 25 mars 2026, le projet de loi no 22, *Loi bonifiant les pouvoirs d'intervention des municipalités et modifiant d'autres dispositions législatives* sans un article abrogeant l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 AVRIL 2026**

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

- Que la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville demande aux membres de la Commission parlementaire de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale d'introduire un amendement au projet de loi no 22 abrogeant l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin de respecter le consensus établi entre le ministère et ses partenaires municipaux;
- Que copie de cette résolution soit transmise au secrétariat de la Commission parlementaire de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale pour dépôt officiel à tous les membres de la commission;
- Que copie de cette résolution soit également transmise à la ministre des Affaires municipales, Mme Geneviève Guilbault, à la députée provinciale Mme Audrey Bogemans représentant la circonscription d'Iberville à l'Assemblée nationale et à la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-04-1367

PPA- Programme d'aide à la voirie locale 2026-2027

Considérant que, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration, la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville souhaite obtenir une aide financière pour les travaux de rechargement d'accotements sur des sections du rang de la Rivière Ouest ainsi que du rapiéçage mécanisé pour des sections du rang de la Rivière Est;

En conséquence, Madame la conseillère Véronique Dupuis propose :

- D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière de 25 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – volets projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE);
- D'autoriser Madame Catherine Emond, greffière-trésorière adjointe, à signer la demande d'aide financière, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

VOIRIE

2026-04-1368

Signalisation

Considérant la nécessité de remplacer certains articles de signalisation et d'avoir une réserve en cas de remplacement;

Considérant les soumissions reçues;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- D'autoriser la commande de matériel de signalisation à Martech inc., selon les termes de la soumission datée du 13 mars 2026, pour un montant de 8 160.50 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

- 4447 -

Maire: _____
Greffière-trés.: _____

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 AVRIL 2026**

2026-04-1369 Formations journaliers

Considérant la nécessité de former les journaliers afin d'assurer leur sécurité dans le milieu de travail;

Considérant la formation disponible de l'APSAM pour la signalisation des travaux routiers;

Considérant que l'article 62.1 de la *Loi sur la santé et sécurité du travail* stipule que : "l'employeur doit former tous les travailleurs qui sont exposés à un produit dangereux ou qui sont susceptibles de l'être";

Considérant la formation SIMDUT offerte par l'ASFETM;

Considérant que ces formations doivent être renouvelées aux trois ans;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- D'autoriser l'inscription des journaliers à la formation de l'APSAM pour la signalisation des travaux routiers pour un montant de 198 \$ plus taxes chacun et la formation SIMDUT offerte par l'ASFETM pour 75 \$ plus taxes chacun.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

EAUX POTABLES ET USEES

2026-04-1370 Entretien analyseur de chlore réservoir d'eau potable

Considérant la nécessité d'effectuer un entretien sur l'analyseur de chlore au réservoir d'eau potable;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- D'octroyer le contrat à Chloratech, selon les termes de la soumission E302780 datée du 17 mars 2026, pour un montant de 1 775.49 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-04-1371 Calibration détecteur de gaz réservoir d'eau potable

Considérant la nécessité de procéder à la calibration du détecteur de gaz au réservoir d'eau potable;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Madame la conseillère Karine Trudeau propose :

- D'octroyer le contrat à DTEC Calibration inc., selon les termes de la soumission datée du 16 mars 2026, pour un montant de 517.39 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 AVRIL 2026**

2026-04-1372 Calibration débitmètres

Considérant la nécessité de procéder à la calibration de précision des 4 débitmètres :

- eaux usées,
- eau brute réservoir
- distribution réservoir
- eau brute en espace clos

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

- D'octroyer le contrat à Compteurs d'eau du Québec, selon les termes de la soumission #4930 datée du 22 mars, pour un montant de 1 460 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-04-1373 Mesure des boues

Considérant la résolution no. 2026-02-1317 qui octroyait le contrat à Aquatech pour un montant de 1 548 \$ plus taxes, mais que la soumission était incomplète;

Considérant le dossier de mesure des boues;

Considérant que Éco tech H20 connaît bien les installations et pourra effectuer un suivi comparatif avec les données de l'automne dernier et que la soumission couvre les 3 cellules;

Considérant les soumissions reçues;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- D'abroger la résolution no. 2026-02-1317 qui octroyait le contrat à Aquatech et d'octroyer le contrat à Éco tech H20, selon les termes de la soumission #OPT-260144, datée du 2 mars 2026, pour un montant de 2 465 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-04-1374 Totalisateur débit à l'affluent

Considérant que des travaux correctifs sont nécessaires pour le dispositif de débit à l'affluent;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

- D'octroyer le contrat à LML Div Automation, selon les termes de la soumission QT00004 datée du 24 mars 2026, pour un montant de 1 126 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 AVRIL 2026**

URBANISME

Rapport des permis

Le rapport des permis pour le mois de mars 2026 est déposé au Conseil.

2026-04-1375

Demande de majoration des heures de service

Considérant que la charge de travail pour l'inspecteur municipal a sensiblement augmentée depuis les derniers mois;

Considérant que malgré les efforts soutenus et l'ajout ponctuel de journées supplémentaires, il demeure impossible de maintenir la rigueur administrative attendue et un niveau de service satisfaisant aux citoyens;

Considérant un souci d'amélioration des délais de traitements, un meilleur suivi des dossiers et des inspections et une gestion efficace à la croissance des demandes;

Considérant la demande de Monsieur Antoine Gauthier datée du 18 mars 2026 adressée aux membres du conseil municipal;

En conséquence, Madame la conseillère Véronique Dupuis propose :

- D'autoriser la demande de Monsieur Antoine Gauthier et d'augmenter le nombre d'heures pour la présence de l'inspecteur municipal au bureau municipal à raison de 2 jours/semaine (lundi et mercredi).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-04-1376

Nomination membre du CCU

Considérant que les mandats de Madame Stella Lamothe et de Monsieur Alexandre Loïselle à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme venaient à échéance le 13 février 2026;

Considérant que Madame Stella Lamothe et Monsieur Alexandre Loïselle ont signifié leur intérêt pour renouveler leur mandat;

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

- De nommer Madame Stella Lamothe et Monsieur Alexandre Loïselle à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour une durée de 24 mois à compter du 13 février 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

LOISIRS

2026-04-1377

Le Grand défi Pierre Lavoie 1000 km – Autorisation de passage

Considérant la demande de passage du convoi du 1000 km du Grand défi Pierre Lavoie qui se tiendra du 11 au 14 juin 2026;

Considérant que le peloton cycliste est en tout temps sous escorte policière pour permettre le passage aux arrêts et aux feux de circulation de façon continue et sécuritaire;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 AVRIL 2026**

Considérant que le Grand défi Pierre Lavoie s'est donné un objectif de taille : créer le plus important rendez-vous actif jamais organisé dans la province pour promouvoir les saines habitudes de vie;

Considérant que toutes les ressources concourent à faciliter le travail des municipalités qui autorisent le passage sur leur territoire;

Considérant que le peloton cycliste et son escorte ne s'étalent que sur 500 à 700 mètres, circulant à une vitesse moyenne de 24km/h sur une seule voie, ce qui a pour effet d'interrompre la circulation pendant 2 à 3 minutes tout au plus;

Considérant que, durant l'évènement, des équipes de tournage accompagnent et filment les participants au fil du trajet. Que dans le cadre de ces tournages, de petits drones peuvent servir à capter de magnifiques images des localités traversées par le convoi;

Considérant que les partenaires du Grand défi sont des pilotes de drones professionnels certifiés par Transport Canada, assurés, conformes et opérant dans le cadre réglementaire canadien;

Considérant que tous les vols de drones ont lieu en coordination avec les autorités aéroportuaires et policières (s'il y a lieu) et dans le respect des lois et règlements en vigueur au Canada concernant entre autres le vol d'aéronefs non habités la vie privée et la sécurité d'autrui.

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- D'autoriser le passage du convoi du 1000 km du Grand défi Pierre Lavoie à circuler sur le territoire de la municipalité;
- D'autoriser également l'utilisation de drones pendant la durée de l'évènement;
- D'aviser notre service de police de la venue du 1000 km le plus rapidement possible afin de coordonner l'éventuelle collaboration requise avec la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-04-1378

Baseball Brome-Missisquoi

Considérant la demande de la ligue de Baseball Brome-Missisquoi pour le renouvellement de l'entente de prêt gratuit du terrain de balle de la Municipalité;

Considérant que des enfants de Sainte-Brigide-d'Iberville sont inscrits dans cette ligue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- D'autoriser la ligue de Baseball Brome-Missisquoi à utiliser gratuitement le terrain de balle de la Municipalité lorsque le terrain sera disponible et non réservé par les citoyens.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 AVRIL 2026**

2026-04-1379 Soirée ado 2026

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du projet proposé dans le cadre de la programmation d'activités pour la soirée ado qui aura lieu le vendredi 15 mai 2026;

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

- D'approuver le projet proposé, d'autoriser une dépense de 4 000 \$ plus taxes et le paiement des fournisseurs indiqués à la programmation.

Adoptée à l'unanimité du conseil

2026-04-1380 5 à 7 Brigidien

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du projet proposé dans le cadre du 5 à 7 Brigidien qui aura lieu les 10 juillet, 7 août et 4 septembre prochain de 17h à 21h ;

En conséquence, Madame la conseillère Véronique Dupuis propose :

- D'approuver le projet proposé, d'autoriser une dépense maximale de 3 500 \$ plus taxes et le paiement des fournisseurs indiqués à la programmation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-04-1381 Course colorée (Color Run)

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du projet proposé dans le cadre de la première édition de la course colorée proposant 3 parcours différents et se déroulant le samedi 30 mai 2026 ;

En conséquence, Madame la conseillère Karine Trudeau propose :

- D'approuver le projet proposé, d'autoriser une dépense maximale de 4 000 \$ plus taxes et le paiement des fournisseurs indiqués à la programmation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-04-1382 Achat – murs de chapiteaux

Considérant la nécessité d'équiper les chapiteaux avec des panneaux de murs afin de protéger les participants aux activités de loisirs selon les conditions météo;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- D'autoriser l'achat de 4 murs de 8 par 20 pieds chez Abris Crystal, selon les termes de la soumission datée du 27 mars 2026, pour un montant de 2 000 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 AVRIL 2026**

2026-04-1383 **Vêtements bénévoles et équipe**

Considérant la possibilité de fournir des chandails spécialement identifiés pour les bénévoles afin qu'ils soient facilement reconnaissables pendant les activités de loisirs;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Madame la conseillère Véronique Dupuis propose :

- D'autoriser la dépense pour l'achat de vêtements pour les bénévoles et employés auprès de la compagnie inkrediblepromo, selon les termes de la soumission datée du 31 mars, au montant de 598.45 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-04-1384 **Ride de filles**

Considérant la demande reçue par courriel datée du 24 mars 2026 afin d'adopter une résolution permettant à l'évènement "Ride de filles", supporté par la fondation du cancer du sein à circuler sur le territoire de la municipalité;

Considérant que cet évènement aura lieu le samedi 11 juillet prochain et qu'une pratique générale de sécurité aura lieu le 6 juin prochain;

Considérant que l'évènement regroupe 1100 femmes motocyclistes et qu'il sert à amasser des fonds pour la fondation du Cancer du sein;

Considérant qu'il est impératif de transmettre l'approbation de la municipalité afin que l'évènement puisse obtenir son permis du MTMD;

En conséquence, Madame la conseillère Karine Trudeau propose :

- D'appuyer la démarche en autorisant le passage de 1100 femmes motocyclistes dans le cadre de l'évènement "la ride de filles" qui aura lieu le 11 juillet prochain et lors de la générale de sécurité le 6 juin prochain sur le territoire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-04-1385 **Toilettes chimiques**

Considérant que les membres du Conseil désirent que 2 toilettes chimiques soient installées sur les terrains municipaux, soit au Centre municipal à l'intersection de la rue de la Forge et du 9e rang ainsi qu'au Chalet des loisirs;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- D'autoriser la location de 2 toilettes chimiques de Sanibert inc., selon les termes de la soumission datée du 27 mars 2026, pour une période de 24 semaines à partir du 1er mai 2026, pour un montant de 2 186.92\$ plus taxes incluant le transport.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 AVRIL 2026**

OFFICE D'HABITATION BROME-MISSISQUOI (OHBM)

2026-04-1386 Budget 2026 révisé

Considérant le budget 2026 révisé daté du 3 mars 2026 de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi qui porte à 7 890 \$ la quote-part de la Municipalité, soit une augmentation de 125 \$;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- D'approuver le budget 2026 révisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Festival de Compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville

2026-04-1387 Signature de l'entente

Considérant que les membres du conseil municipal désiraient revoir les modalités de *l'Entente de location d'une partie du lot 6 144 179 appartenant à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville*, tel que stipulé dans la résolution no 2025-11-1229;

Considérant l'accord avec le propriétaire afin de finaliser les modalités de la nouvelle entente révisée;

Considérant la réception de la résolution du Comité du Festival Country Western de Sainte-Brigide autorisant la signature de Messieurs Jean Giguère, Président et Laurent Delorme Vice-Président pour le protocole d'entente;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- D'autoriser Monsieur Mario Van Rossum, maire et Madame Catherine Emond, greffière-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité le protocole *d'Entente de location d'une partie du lot 6 144 179 appartenant à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-04-1388 Complexe municipal : appel d'offres

Considérant la résolution no. 2026-01-1292 adoptée lors de la séance du 12 janvier 2026 édictant des conditions pour aller de l'avant avec le projet et le lancement de l'appel d'offres;

Considérant que ces conditions ont besoin d'être révisées et qu'il devient important de remplacer une portion de la résolution précédemment adoptée;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- De modifier le libellé de la résolution no. 2026-01-1292 afin qu'il se lise de la façon suivante : de procéder à l'appel d'offres avec le projet tel que présenté par la firme DG3A;
- Que le projet soit soumis au protocole d'adoption des règlements d'emprunt qui comprend, entre autres, la publication d'un avis public

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 AVRIL 2026**

destiné aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire qui annoncera la journée du registre;

- Que ce registre nécessite un nombre égal ou supérieur à 129 signatures devant être atteint afin de soumettre l'adoption du règlement d'emprunt à un référendum;
- Que lors de ce référendum, les citoyens seront appelés à se prononcer en faveur ou en défaveur de l'adoption du règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt d'un montant à déterminer à la suite de la réception des soumissions reçues lors de l'appel d'offres et de la désignation du plus bas soumissionnaire conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-04-1389 Technicienne aux finances : embauche

Considérant l'affichage pour le poste de technicienne aux finances ayant pris fin le 17 mars 2026;

Considérant les candidatures reçues;

En conséquence, Madame la conseillère Véronique Dupuis propose :

- D'autoriser l'embauche de Madame France Veilleux selon les conditions de travail au sein du document : « Conditions de travail – technicienne aux finances – avril 2026 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-04-1390 Responsable des infrastructures et coordonnateur de voirie

Considérant la démission de Mme Marie-Rose Simeone à son poste de responsable des infrastructures reçue en date du 6 mars 2026;

Considérant la nécessité de trouver un remplaçant afin de combler la vacance du poste actuel;

En conséquence, Madame la conseillère Karine Trudeau propose :

- D'autoriser la publication d'une offre d'emploi sur le site Internet Québec municipal, le site Internet de la Municipalité, le bulletin municipal ainsi que sur Facebook.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapports du maire et des comités

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

AFFAIRES DIVERSES

Les points suivants sont ajoutés au point 18.1 et 18.2 dans les « Affaires diverses »

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 AVRIL 2026**

2026-04-1391 **Projet SBSLP : lettre d'intention pour adoption d'un règlement sur la gestion quantitative des eaux pluviales**

Considérant que le projet nécessite l'obtention d'un certificat d'autorisation (CA) auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ;

Considérant que la délivrance de ce certificat est conditionnelle à la mise en place de mesure de contrôle des eaux pluviales pour quatre (4) lots spécifiques au projet;

Considérant que l'adoption d'une réglementation municipale dédiée constitue le mécanisme approprié pour assurer la pérennité et la conformité de ces mesures de gestion;

Considérant que les membres du conseil ont analysé les implications de cette option lors de séances de travail préalables;

Considérant qu'à la suite de cette analyse, le conseil juge opportun de procéder à l'adoption de ladite réglementation pour permettre l'avancement du projet;

Considérant que Monsieur le conseiller Clément Brisson demande le vote :

- Ont voté pour : Monsieur le conseiller Maxime Lasnier
 Madame la conseillère Karine Trudeau
 Madame la conseillère Véronique Dupuis
 Monsieur le conseiller Michel Lemaire

- Ont voté contre : Monsieur le conseiller Clément Brisson
 Monsieur le conseiller Mario Diagneault

En conséquence, il est proposé par la majorité des membres du conseil municipal :

- D'accepter de procéder à l'élaboration d'une réglementation pour la gestion quantitative des eaux pluviales.

- D'autoriser Madame Catherine Emond, greffière-trésorière adjointe à produire et signer, pour et au nom de la municipalité, une lettre d'intention adressée au MELCCFP, attestant de la volonté du conseil d'adopter ladite réglementation.

Adoptée à la majorité des conseillers

2026-04-1392 **Offre de service Gestim : Élaboration d'un règlement sur la gestion quantitative des eaux pluviales**

Considérant le projet domiciliaire de Sainte-Brigide sur le Parc et la demande du promoteur entre 4 monts pour obtenir certaines informations;

Considérant la volonté du Conseil d'aller de l'avant avec l'adoption d'une réglementation pour la gestion quantitative des eaux pluviales;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 AVRIL 2026**

- D'octroyer le mandat à Gestim inc. de préparer la réglementation, selon les termes de la soumission Gestim 2026-URB-1115, datée du 30 mars 2026, pour un montant maximal de 1 455 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Deuxième période de questions et demandes des personnes présentes dans la salle

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

2026-04-1393

Levée de la séance

Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose la levée de la séance à 20h50.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Mario van Rossum, maire

Catherine Emond,
greffière-trésorière, adjointe

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Catherine Emond, greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Catherine Emond,
greffière-trésorière adjointe

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire